

| | Abonnement annuel | Abonnement mensuel | 10 voyages | Frais de dossier* |
|---|---------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------|
| > de 26 à 64 ans | 326,50 € 10X | 40,80 € e | 10 € e | 1 € e |
| > Étudiants ou apprentis de + de 26 ans | 145 € 10X | 20 € | 8,50 € | 8 € |
| > Salarié | 261,50 € 10X ou e | 32,60 € e | 8,50 € e | 8 € |
| > 65 ans et + | 145 € 10X ou e | 20 € e | 8,50 € e | 8 € e |
| > 65 ans et + non imposable | 0 € | - | - | 10 € |
| > Famille nombreuse | 261,50 € 10X | 32,60 € e | 8,50 € e | 8 € |
| > Social | 140 € 10X | 20 € e | 8,50 € e | 6 € |
| > Aveugle civil, invalide civil ou du travail, mutilé de guerre | 0 € | - | - | 10 € |
| > Accompagnant PMR | 0 € | - | - | 10 € |
| > Ancien combattant | 0 € | - | - | 23€ |

AVANTAGE

En choisissant l'abonnement annuel vous économisez **4 mois d'abonnement!**

10X Disponible par prélèvement en 10 fois sans frais

e Disponible sur la e-boutique

* Frais de dossier par an

• Pièces à fournir

Documents obligatoires

- Pièce d'identité en cours de validité (original)
- 1 photo d'identité récente à visage découvert et de face
- RIB (en cas de prélèvement)
- Carte Lignes d'Azur (pour un renouvellement)

Documents complémentaires

Étudiants de + de 26 ans :

- Carte étudiante en cours de validité (original).

Apprentis de + de 26 ans :

- Contrat d'apprentissage en cours de validité (original).

Salarié :

- 1 attestation employeur de moins de 3 mois.

65 ans et + non imposable :

- Le dernier avis d'impôt sur le revenu (original) mentionnant une adresse sur le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur et la mention « non imposable ».

Social :

Bénéficiaire de la CSS complémentaire :

- Attestation Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Demandeur d'emploi :

- Avis de situation délivré par Pôle Emploi de moins de 3 mois (original) ou la dernière attestation de paiement de moins de 3 mois.

Famille nombreuse (à partir de 3 enfants) :

- Livret de famille (original).

Aveugle civil :

- Justificatif de domicile (original).
- La Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant la mention « Invalidité » et la sous-mention « cécité » (original), la carte orange portant la mention « cécité » (original), ou la carte « Canne Blanche » (original).
- Pour un renouvellement : Carte Lignes d'Azur + Carte accompagnant PMR.

Invalide civil ou du travail non imposable :

- Le dernier avis d'impôt sur les revenus (original) mentionnant une adresse sur le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur et un montant de l'impôt ayant une valeur de « 0€ » ou « non imposable »
- La carte d'invalide civil 80% d'invalidité (original) ou la Carte Mobilité Inclusion portant la mention « Invalidité » (original).
- Pour un renouvellement : Carte Lignes d'Azur + Carte accompagnant PMR.

Mutilé de guerre :

- Justificatif de domicile (original).
- Carte de mutilé de guerre 75% d'invalidité (original).
- Pour un renouvellement : Carte Lignes d'Azur + Carte accompagnant PMR.

Ancien combattant :

- Carte d'ancien combattant ** (original).

** à fournir uniquement pour la création de la carte

Conditions générales du paiement en 10 fois sans frais

Le signataire du mandat de prélèvement SEPA s'engage à approvisionner son compte bancaire pour une durée de 9 prélèvements mensuels. En cas de rejet de l'établissement teneur du compte, le signataire sera redevable du ou des mois non prélevé(s) ainsi que des frais de traitement du ou des rejet(s) à hauteur de 15 € par rejet et de l'abonnement ainsi que les échéances seront suspendus jusqu'à la régularisation. La première mensualité et les frais de dossier doivent être payés au comptant le jour de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement. Les 9 autres mensualités seront ensuite prélevées aux alentours du 5 de chaque mois.

- > Modification du compte bancaire : Le signataire du mandat de prélèvement est tenu d'avertir Lignes d'Azur de tout changement concernant sa domiciliation bancaire avant le 15 du mois pour un effet à la date du prélèvement suivant. Toutes les dispositions doivent être mises en œuvre pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le règlement des échéances prévues.
- > Changement d'adresse : Lors de votre déménagement, votre changement doit être signalé à Lignes d'Azur.
- > Engagements du prélèvement : Toute demande d'interruption d'un abonnement annuel d'une valeur supérieure à 100€ sera soumise à une revalorisation de l'abonnement selon la durée de sa validité. Les mois consommés seront ramenés au prix de l'abonnement mensuel en vigueur (tout mois entamé est dû) auxquels viendront s'ajouter 10 € de frais de gestion ainsi que les éventuels frais de traitement du ou des rejet(s).

Bénéficiaire de la Carte

Mme M.

Prénom

Date et lieu de naissance

/ /

à

Tél.

E-mail

Adresse

Code postal

Ville

Coordonnées du payeur (si différent du bénéficiaire)

Mme M.

Prénom

Date et lieu de naissance

/ /

à

Tél.

E-mail

Adresse

Code postal

Ville

J'accepte de recevoir par voie électronique des informations relatives au réseau Lignes d'Azur.

Je reconnais avoir été informé(e) du délai dont je dispose conformément aux dispositions de l'article L.221-18° du Code de la Consommation et renonce expressément à mon droit de rétractation avant la fin du délai de 14 (quatorze) jours imposé par la loi afin de pouvoir bénéficier immédiatement de mon abonnement au réseau Lignes d'Azur.

Attention ! La carte Lignes d'Azur est la propriété exclusive de la Régie Ligne d'Azur. En cas de perte, vol ou détérioration de cette-ci, un duplicata contenant les voyages ou l'abonnement restants pourra être mis en agence. Cette opération est facturée 10€.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À

le

/ /

Pour tout renseignement

Du lundi au samedi de 6h à 20h30. Le dimanche de 7h à 20h

08 1006 1006

Service 0,06 €/min
+ prix appel

OU



lignesdazur.com

La collecte des données personnelles auprès des clients de Lignes d'Azur vise à définir le tarif applicable à chaque abonné/abonnement, ainsi qu'à la création des cartes (d'abonnement) pour les nouveaux abonnés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au responsable de traitement de la Régie Ligne d'Azur, via l'adresse mail : rgpd@lignesdazur.fr ou par courrier : SICTIAM Business Pole 2, 1047 Route des Dolines 06560 VALBONNE. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation, d'effacement et de réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En application des dispositions de l'article L.156-1 du Code de la consommation, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation dès lors qu'un litige avec la Régie Ligne d'Azur n'a pu être réglé, dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de ses services.

Coordonnées : AMIDIF - contact@amidif.com - 1 place des Fleurus - 77100 Meaux

**LIGNES
D'AZUR**
Nice Côte d'Azur en toute liberté

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**